

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 205-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.958

Déposée le: 23.10.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Conséquences de la généralisation imposée de la téléphonie par internet sur la population et sur l'activité étatique dans le canton de Berne

D'ici à 2017, Swisscom aura imposé à tous ses clients la téléphonie fixe via internet. Cette opération irréversible verra le remplacement de l'ancien système analogique – utilisé quasiment depuis les débuts du téléphone fixe – par un système numérique appelé IP pour « internet protocol ». L'été passé, l'opération de migration, commencée en 2014, des anciennes lignes téléphoniques vers la téléphonie via IP était à mi-parcours. Si Swisscom déclare figurer parmi le tiers des opérateurs les plus avancés dans cette véritable révolution technologique au niveau européen, tous ses homologues à l'échelle du monde suivent le même mouvement. Dans quelques années, l'ancien système analogique aura plus que probablement disparu.

Dans un premier temps, tous les utilisateurs du téléphone fixe devront disposer d'un modem – qui leur sera fourni gratuitement par Swisscom. Dans certains cas, ils devront changer le câblage interne si ce dernier est obsolète. Ce virage technologique aura également des implications sur certains systèmes d'alarme peu récents.

Selon les spécialistes, les avantages de ce nouveau système pour les particuliers sont très faibles. Ils devraient être plus importants pour les entreprises et surtout pour les opérateurs.

Déjà aujourd'hui, plusieurs clients de Swisscom éprouvent des problèmes d'adaptation qui devraient se révéler – souhaitons-le – provisoires. Mais il y a plus. En cas de coupure du courant, il ne sera plus possible de téléphoner avec un téléphone fixe puisque le modem dépend d'une alimentation en électricité. Là réside un des aspects les plus importants de ce changement de système imposé. Nous pensons aussi à la sécurité des communications qui transiteront via un système foncièrement différent.

Cette situation nous conduit à poser les questions suivantes au Conseil-exécutif :

1. Les cantons ont-ils été consultés par Swisscom au sujet du passage à la téléphonie via internet ?
2. Si oui, comment le canton de Berne s'est-il positionné ?
3. Quelles conséquences le nouveau système de téléphonie IP aura-t-il en cas de coupure d'électricité pour les utilisateurs des services d'urgence et d'assistance du canton de Berne ?
4. La dépendance de la téléphonie fixe IP à un approvisionnement en électricité menace-t-elle la sécurité des personnes en cas de panne d'électricité ?
5. Les risques inhérents à une panne électrique avec le système IP sont-ils intégrés dans l'élaboration des stratégies et des processus en matière d'urgences et de sécurité par le canton de Berne et si oui de quelle manière ?
6. Selon le Conseil-exécutif, le passage à la technologie IP entraîne-t-il d'autres risques notamment en matière de sécurité des communications ?